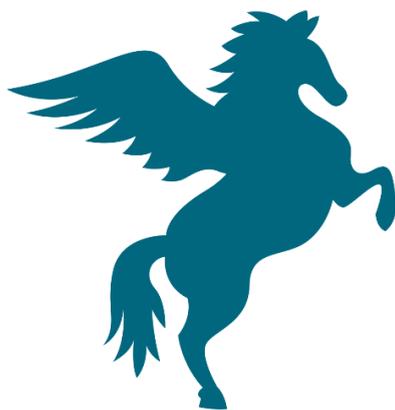


Livret d'accueil du bénéficiaire de bilan de compétences



MY SUCCESS WAY

EMPLOI - EVOLUTION PROFESSIONNELLE - RECONVERSION

06 32 75 42 37
23 traverse de la chèvre, 13015 Marseille
a.galloul-ponama@mysuccessway.fr

Livret BC V1
Mise à jour 18/04/2023

MY SUCCESS WAY (SAS MSW)

SAS au capital de 520 € - RCS de Marseille – Siret : 948 347 349 00011 – APE : 8559A – Déclaration d'activités : 931 320 954 13
Siège social : 23 traverse de la chèvre 13015 MARSEILLE

Bienvenue !

Bienvenue au sein de My Success Way. Vous allez mener un bilan de compétences avec notre consultant et nous vous en remercions.



Vous pouvez nous joindre du lundi au vendredi :

Accueil standard : 06 32 75 42 37

Horaires : 9h30 à 13h – 14h à 17h30

Rappel sous deux heures en cas d'absence

Directeur / consultant bilan de compétences

Dirigeant en charge de la qualité et accompagnement des bénéficiaires dans le cadre de leur bilan de compétences

Abdel GALLOUL-PONAMA : 06 32 75 42 37 – a.galloul-ponama@mysuccessway.fr

Référent handicap

Personne ayant un rôle d'accompagnement des personnes en situation de handicap, afin de faciliter le déroulement du bilan de compétences

Abdel GALLOUL-PONAMA : 06 32 75 42 37 – a.galloul-ponama@mysuccessway.fr

MY SUCCESS WAY (SAS MSW)

SAS au capital de 520 € - RCS de Marseille – Siret : 948 347 349 00011 – APE : 8559A – Déclaration d'activités : 931 320 954 13
Siège social : 23 traverse de la chèvre 13015 MARSEILLE

Dans ce livret

Vous trouverez des informations sur notre entreprise et toutes les précisions nécessaires au bon déroulement de votre bilan de compétences :

1. Présentation de My Success Way.
2. Approche pédagogique
3. Démarche qualité
4. Accessibilité handicap
5. Organisation pratique
6. Règlement intérieur



1. Présentation de My Success Way

Notre activité

Centre de formation spécialisé bilan de compétences, **My Success Way accompagne ses bénéficiaires**, dans le respect de leur diversité et de leurs valeurs, sur trois domaines essentiels : **l'emploi, l'évolution professionnelle, la reconversion.**

Il s'appuie sur l'expertise de son consultant, **certifié à la pratique du bilan de compétences**, qui pratique le travail collaboratif avec engagement et bienveillance.

Notre ADN est issu de **nos expériences** « terrain » d'accompagnement de publics :

« jeunes », « demandeurs d'emplois », personnes confrontées à des problématiques de santé / handicap.

Notre consultant

Issu de l'entreprise avec des expertises pluridisciplinaires (consultant certifié à la pratique du bilan de compétences, ressources humaines, formation, dirigeant). Formé à la restitution des tests de personnalité et de motivation par Central Test.

Plus de 17 années d'expérience, principalement à des postes de cadres supérieurs en RH, commercial ou management, direction d'entreprise.

MY SUCCESS WAY (SAS MSW)

SAS au capital de 520 € - RCS de Marseille – Siret : 948 347 349 00011 – APE : 8559A – Déclaration d'activités : 931 320 954 13
Siège social : 23 traverse de la chèvre 13015 MARSEILLE

Notre offre « Bilan de compétences »

Nous proposons 2 types de bilans de compétences :

- ◆ **Des bilans de compétences s'adressant principalement aux salariés, indépendants ou demandeurs d'emploi**, qui souhaitent souvent le mener « hors temps de travail » et le financent principalement via leur compte CPF.
- ◆ **Des bilans de compétences initiés par l'employeur**, qui les proposent à leurs salariés pour répondre à des problématiques particulières : adaptation de poste de travail dans le cadre d'une problématique de santé / handicap, ajustement d'un poste senior et réflexion sur un projet pour « l'après », évolution professionnelle en interne ou départ accompagné.

Nos autres prestations

Celles-ci se déclinent sous différentes formes :

- ◆ **Préparation à la réussite de ses entretiens professionnels**
- ◆ **Organisation efficace de sa recherche d'emploi**

Nos ressources

My Success Way met à disposition des bénéficiaires :

- ♦ Papier, stylos
- ♦ Photocopies des exercices proposés
- ♦ Les entretiens se déroulent en toute confidentialité, en visio ou au domicile du bénéficiaire
- ♦ Accès Wifi

Accès

My Success Way
23 traverse de la chèvre, 13015 Marseille
Parking gratuit

Accès en transports en commun :

- ♦ **Itinéraires vers Traverse De La Chèvre à Marseille, 15e Arrondissement en empruntant les transports en commun**

Les lignes de transport suivantes ont des itinéraires qui passent près de Traverse De La Chèvre

🚌 Bus : 27 30 31 38 B2

🚆 Train : C2

🚇 Métro : M2



MY SUCCESS WAY (SAS MSW)

SAS au capital de 520 € - RCS de Marseille – Siret : 948 347 349 00011 – APE : 8559A – Déclaration d'activités : 931 320 954 13
Siège social : 23 traverse de la chèvre 13015 MARSEILLE

Notre approche

Les séances sont menées par notre consultant expert, qui permettent au bénéficiaire d'analyser en profondeur son parcours et de faire émerger ses propres solutions, pour en favoriser la mise en œuvre.

Son approche se base principalement sur des échanges verbaux à partir de questionnements, de reformulations, d'associations, de recadrages et de confrontations, d'éclairages sur les processus relationnels...

Cet accompagnement est initié par un inventaire de personnalité Central Test pour permettre au bénéficiaire de mieux se connaître et de confronter efficacement son projet à son profil personnel, ses aspirations profondes.

Il est complété par une réflexion personnelle en amont à partir de notre outil « Histoire d'un parcours de vie ».

Un support de bilan lui est transmis ensuite, qui sert d'outil de préparation préalable aux rendez-vous et de guide de travail en intersession.

Les outils mobilisés

- ◆ Tests Profil pro 2, Vocation, Motivation +
- ◆ Le blason « bannière et devise »
- ◆ Travail à partir d'une réflexion personnelle du bénéficiaire sur son "système de valeurs" et "ses motivations par rapport au travail"
- ◆ Courbes de vie
- ◆ GENOGRAMME, pour faire émerger ses valeurs à partir de ses influences familiales et des « figures marquantes » de son parcours de vie (le cas échéant)
- ◆ Tableau d' « Analyse de formation »
- ◆ Tableau d' « Analyse de parcours », synthétisé par sa « courbe de satisfaction ».
- ◆ Identification de ses réalisations probantes pour identifier ses points forts et sources de satisfaction à partir des outils internes « Réalisations probantes »
- ◆ Etablissement d'un inventaire de compétences à partir des outils internes « Portefeuille des compétences
- ◆ Interviews de professionnels, recherches documentaires

En fin de bilan, le consultant remet au bénéficiaire sa synthèse complétée par les résultats de ses tests.

3. Démarche qualité

Respect des obligations légales

Nos bilans de compétences sont réalisés en conformité avec les textes du code du travail, notamment les articles L6313-4, R.6313-4 à R.6313-7, Décret n°2018-1330 du 28/12/2018, ceux concernant l'information des stagiaires (L. 6355-22, L. 6353-8 et L6353-3) et le règlement intérieur d'un Organisme de Formation (L. 6352-3, L. 6352-4, R. 6352-1, R. 6352-2, L. 6355-8, L. 6355-9).

ANNEXE 1



ANNEXE 1.pdf

Démarche qualité

Notre démarche garantit notamment les principes de respect, de consentement, de confidentialité et de neutralité pour établir avec la personne accompagnée une relation permettant à celle-ci d'être actrice et responsable de son bilan.

My Success Way est actuellement **engagé dans la nouvelle démarche de certification qualité QUALIOPI**, concernant les organismes de formation et les centres de bilans de compétences. Cette certification est actuellement en cours.

MY SUCCESS WAY (SAS MSW)

SAS au capital de 520 € - RCS de Marseille – Siret : 948 347 349 00011 – APE : 8559A – Déclaration d'activités : 931 320 954 13
Siège social : 23 traverse de la chèvre 13015 MARSEILLE

4. Accessibilité handicap

Conformément à nos valeurs professionnelles promouvant la diversité professionnelle et l'intégration dans l'emploi pour tous, **nous déployons une offre d'intervention sur le champ du handicap et de la diversité**, s'adressant autant aux employeurs qu'à leurs collaborateurs.

L'accompagnement spécifique des personnes en situation de handicap ou confrontés à des problèmes de santé fait partie intégrante de notre ADN et de notre mission d'entreprise.

En tant que centre de formation spécialisé bilan de compétences, nous nous devons de pouvoir renseigner, accueillir accompagner et former des bénéficiaires en situation de handicap, et de donner à tous les mêmes chances d'accéder à la formation.

Afin que les bénéficiaires accompagnés en bilan de compétences se sentent accueillis avec la plus grande bienveillance et convivialité, My Success Way est sensibilisé sur le sujet du handicap, **et signataire de la charte d'engagement Ressource Handicap Formation.**

Par ailleurs le cabinet a mis en place une procédure, d'ordre organisationnel et pédagogique, pour permettre à un maximum de personnes en situation de handicap de bénéficier de ses formations et bilans de compétences : **deux modes d'accompagnement possibles, en visio ou à domicile. La durée du bilan lui-même est adaptée au besoin sans excéder 24 heures.**



Afin d'échanger sur vos besoins, contactez-nous au moment de votre inscription :

Référent handicap

Personne ayant un rôle d'accompagnement des personnes en situation de handicap, afin de faciliter le déroulement du bilan de compétences

Abdel GALLOUL-PONAMA : 06 32 75 42 37 – a.galloul-ponama@mysuccessway.fr

MY SUCCESS WAY (SAS MSW)

SAS au capital de 520 € - RCS de Marseille – Siret : 948 347 349 00011 – APE : 8559A – Déclaration d'activités : 931 320 954 13
Siège social : 23 traverse de la chèvre 13015 MARSEILLE

5. Organisation pratique

Suite à votre prise de contact pour un projet de bilan de compétences, **notre consultant vous renseigne** ou vous rappelle afin de répondre à vos questions et clarifier votre demande et vos besoins.

Vous convenez ensuite d'un rendez-vous préalable, non facturé et sans engagement.

A l'issue de celui-ci, **un programme** et **un devis** vous sont adressés.

Nous vous aiguillons sur les possibilités de prise en charge financière selon votre situation.

Si vous nous confirmez votre souhait **de poursuivre la démarche avec le consultant** rencontré, nous vous **accompagnons dans la mobilisation des enveloppes pour financer ce bilan.**

Dans le cadre d'un bilan de compétences « hors temps de travail », une convention bipartite est établie entre My Success Way et le bénéficiaire.



Une feuille d'émargement est signée et adressée au financeur.

Elle est également remise au bénéficiaire ainsi qu'une attestation de présence, une attestation de remise de synthèse, un certificat de réalisation, que l'accompagnement se soit déroulé en présentiel ou en distanciel.

Si l'accompagnement a lieu en distanciel :

Avant le démarrage du bilan, le consultant adresse au bénéficiaire un tuto concernant l'outil Zoom ou teams, pour lui permette d'en appréhender toutes les fonctionnalités et valide avec lui la bonne compréhension de celui-ci, ainsi que le bon fonctionnement de son équipement informatique et de sa connexion internet. Un éventuel rendez-vous de calage technique est fixé si besoin.

Si l'accompagnement se déroule au domicile du bénéficiaire :

Le consultant se rend au domicile du bénéficiaire, aux dates et heures convenus au calendrier.

Le bénéficiaire est informé de la nécessité d'avoir à disposition un endroit garantissant la confidentialité des échanges et les conditions de travail favorables à la bonne tenue des séances.

Le consultant porte l'ensemble des exercices en version papier et informatique .

Les informations sont communiqués au bénéficiaire, avec un plan d'accès vers notre cabinet, le livret d'accueil et règlement d'intérieur.

MY SUCCESS WAY (SAS MSW)

SAS au capital de 520 € - RCS de Marseille – Siret : 948 347 349 00011 – APE : 8559A – Déclaration d'activités : 931 320 954 13
Siège social : 23 traverse de la chèvre 13015 MARSEILLE

6. Règlement intérieur formation à distance

Préambule

My Success Way est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans le bilan de compétences. Son siège social est fixé au 22 traverse de la chèvre – 13015 Marseille. My Success Way est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° 93132095413 auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (ceci ne vaut pas agrément de l'état).

My Success Way dispense des bilan de compétences seule ou en partenariat.

En application aux articles L. 6352-3 et L. 6352-4 et L. 6352-1 à L. 6352-15 du code de travail, le présent Règlement intérieur s'adresse à tous les bénéficiaires et ce pour la durée du bilan, il a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à la formation organisée à distance par My Success Way dans le but d'en permettre le bon déroulement.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'un bilan de compétences auprès de l'AGECIF.
- Bénéficiaire : la personne physique qui participe au bilan de compétences.
- organisme de formation : My Success Way
- directeur : le responsable de l'organisme de formation.
- responsable de formation : personne en charge du suivi administratif des formations.

Article 1 - Objet

Le présent Règlement intérieur a pour objet de :

- définir les modalités d'organisation des formations à distance
- formaliser les règles relatives à la discipline applicables aux stagiaires.

Article 2 - Champ d'application

Le présent Règlement intérieur s'applique à tous les bénéficiaires inscrits à un bilan de compétences dispensé par My Success Way et ce, pour toute la durée du bilan.

Chaque bénéficiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit un bilan dispensé à distance par l'organisme de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 - Organisation du bilan de compétences à distance

Pour le bon déroulement du bilan de compétences et pour assurer la pleine communication sur les formations à distance, les bénéficiaires sont tenus d'avoir transmis leur adresse mél et numéro de téléphone portable. Ces données sont utilisées par l'organisme aux seules fins de pouvoir transmettre aux bénéficiaires les modalités relatives à l'organisation et à la bonne gestion administrative des formations.

Préalablement à l'ouverture de la session de formation, les bénéficiaires reçoivent :

- un tuto sur l'utilisation de la plateforme teams.
- les coordonnées du consultant à contacter, dans le cas d'un incident de connexion
- Le règlement intérieur applicable aux formations à distance
- leur convocation et calendrier

Article 5 - Horaires des formations

MY SUCCESS WAY (SAS MSW)

SAS au capital de 520 € - RCS de Marseille – Siret : 948 347 349 00011 – APE : 8559A – Déclaration d'activités : 931 320 954 13
Siège social : 23 traverse de la chèvre 13015 MARSEILLE

Les horaires des séances sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires sur la convocation à la formation.

Les bénéficiaires sont tenus de respecter scrupuleusement les horaires qui leur sont communiqués sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- en cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation sur l'adresse a.galloul-ponama@mysuccessway.fr et s'en justifier. Par ailleurs, les bénéficiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de bilan de compétences, sauf circonstances exceptionnelles validées par le directeur du centre de formation.
- lorsque les bénéficiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme de formation informe préalablement l'employeur de ces absences.
- Les manquements non justifiés à l'obligation d'assiduité déterminée dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 6341-13 par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.
- en outre, pour les bénéficiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.
- Les absences non justifiées aux séquences d'évaluation pédagogique donnent lieu au reversement de la rémunération perçue depuis la dernière séquence, ou à retenue de la rémunération due depuis celle-ci.

Article 6 - Identification des bénéficiaires en visio formation

Les stagiaires apposeront leur Nom et Prénom sur la vignette qui leur est attribuée par le logiciel de visio formation lors de l'ouverture de la session de formation.

Pour garantir la traçabilité de leur présence, les bénéficiaires resteront connectés en visio durant la totalité de la session de formation.

Article 7 – Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse du directeur ou du responsable de formation, d'enregistrer ou de filmer les séances de bilan de compétences.

Article 8 - Attestation de fin de stage

Les bénéficiaires ont obligation de signer l'attestation de fin de stage qui leur est transmise par voie numérique à l'issue de la formation. Leur est communiqué à cet effet le mode opératoire pour apposer une signature numérique.

Article 9 - Questionnaire de satisfaction

Les bénéficiaires ont obligation de remplir le questionnaire de satisfaction du bilan de compétences qui leur est communiqué par voie électronique à l'issue de la formation.

Article 10 - Documentation pédagogique

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (électronique, numérique, orale) utilisés par My Success Way pour assurer le bilan de compétences ou remis aux bénéficiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le client et le bénéficiaires s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le bénéficiaires en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

MY SUCCESS WAY (SAS MSW)

SAS au capital de 520 € - RCS de Marseille – Siret : 948 347 349 00011 – APE : 8559A – Déclaration d'activités : 931 320 954 13
Siège social : 23 traverse de la chèvre 13015 MARSEILLE

Article 11 – Confidentialité

My Success Way, le client et le bénéficiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par My Success Way au client.

Article 12 – Sanctions

Tout manquement du bénéficiaire à l'une des prescriptions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 et suivants du Code du Travail, toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du bénéficiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à en mettre en cause la continuité.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- soit en un avertissement;
- soit en une mesure d'exclusion définitive.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le directeur de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise :

- l'employeur, lorsque le bénéficiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise ;
- l'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le bénéficiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

Article 13 - Procédure disciplinaire

Les dispositions qui suivent constituent la reprise des articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail. Aucune sanction ne peut être infligée au bénéficiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Article 14 – Publicité

Un exemplaire du présent règlement est :

- publié sur son site Internet
- communiqué au stagiaire par mail

Monsieur Abdel GALLOUL-PONAMA
Directeur

MY SUCCESS WAY (SAS MSW)

SAS au capital de 520 € - RCS de Marseille – Siret : 948 347 349 00011 – APE : 8559A – Déclaration d'activités : 931 320 954 13
Siège social : 23 traverse de la chèvre 13015 MARSEILLE